



UNIVERSITÉ DE FRIBOURG
UNIVERSITÄT FREIBURG

BACHELOR EN ANTHROPOLOGIE SOCIALE

SEMESTRE D'AUTOMNE 2021

Table des matières

Informations générales	3
Conseil aux études	3
Secrétariat	3
Récapitulatif des modules par voie d'étude	4
Inscriptions – désinscriptions aux unités d'enseignement	4
Délais d'inscription pour le semestre d'automne 2020.....	5
Examens	5
Délais pour les examens des unités rattachées au semestre d'automne 2020.....	5
Examen de fin de première année.....	5
Travaux écrits	6
Travaux de séminaire	6
Travail de Bachelor.....	6
Informations pour clore le programme d'étude	6

Informations générales

Page Anthropologie sociale	https://www3.unifr.ch/anthropos/fr/
Plan d'études, règlements et offre de cours pour le Bachelor Anthropologie Sociale	http://www3.unifr.ch/anthropos/fr/etudes/bachelor.html ATTENTION : veuillez prendre connaissance du règlement de la faculté. Pour les étudiants ayant débuté les études avant le SA19, consultez également les dispositions transitoires
Délais d'inscription aux enseignements et examens	http://www3.unifr.ch/anthropos/fr/etudes/examens.html ATTENTION : les dates d'examen seront publiées sur le site internet vers le milieu du semestre
Examens	https://www3.unifr.ch/anthropos/fr/etudes/examens.html
Guide des travaux écrits	https://www3.unifr.ch/anthropos/fr/assets/public/files/info-etudes/2018_Wegleitung_Anthropos-fr.pdf
Mobilité Benefri	https://www3.unifr.ch/anthropos/fr/etudes/mobilite.html http://www.unifr.ch/go/admission/fr/unifr/benefri
Renseignements généraux concernant l'administration, le conseil, les loisirs et la vie à Fribourg	https://www3.unifr.ch/uni-info/fr/

Conseil aux études

Bachelor Anthropologie sociale (FR-DE) – réception sur rendez-vous

Dr. Andrea Boscoboinik

PER21 – Bureau G333

026 300 78 45

andrea.boscoboinik@unifr.ch

Secrétariat

Annabel Andrey Bissig – Réception Lu 8h30-16h, Ma 8h30-16h, Je 8h30-11h online

PER 21 – Bureau G309

026 300 78 42

annabel.andreybissig@unifr.ch

Veuillez communiquer les informations suivantes au secrétariat :

- Changement de branche
- Interruption des études
- Impossibilité de se présenter à un examen
- Clôture de programme d'étude en anthropologie sociale

Récapitulatif des modules par voie d'étude

Vous trouverez ci-dessous tableau indiquant les modules à suivre selon le programme d'étude que vous suivez. Sur le site internet, vous trouverez un [document](#) identique, avec en plus des précisions sur les unités d'enseignement à suivre dans chaque module.

	120 ECTS	60 ECTS Sc. Religions	60 ECTS Sociologie FR	60 CTS Soziologie DE	60 ECTS Autres	30 ECTS
Bases en sciences sociales						
Méthodes						
Théories et concepts						
Débats actuels						
Sociétés, cultures et religions						
Perspectives pluridisciplinaires						
Travail Bacheolor						
CTC						
Théories et concepts-plan 30						
Modules à choix		Structures et dynamiques sociales Thèmes spécialisés Valorisation des compétences Staat und Governance Politische Soziologie	Histoire des religions Religions contemporaines Théories et histoire de la sc. Des religions Staat und Governance Politische Soziologie	Structures et dynamiques sociales Thèmes spécialisés Valorisation des compétences Staat und Governance Politische Soziologie	Méthodes Sociétés, cultures et religions	

Inscriptions – désinscriptions aux unités d'enseignement

Les inscriptions aux unités d'enseignement (cours, séminaire, travail écrit, colloque, cycle de conférence, ...) sont obligatoires pour pouvoir s'inscrire à l'examen de l'unité d'enseignement qui permet d'acquérir les crédits ECTS. Ces inscriptions doivent impérativement se faire sur Myunifr.ch dans les délais fixés par la Faculté des Lettres. Vous trouverez ces informations dans Myunifr et sur le site de la [Faculté des Lettres et des sciences humaines](#).

Il est possible de se désinscrire d'une unité. Pour les étudiants qui ne souhaitent plus suivre une unité pour laquelle il/elle est inscrit-e, il est impératif de procéder à la désinscription de l'unité sans quoi l'étudiant-e risque un échec définitif au bout des 4 sessions d'examen (cf. Règlement de la Faculté pour les conséquences). Cette désinscription n'est toutefois possible que si l'étudiant-e n'est pas inscrit-e à l'examen de l'unité et pendant les délais fixés par la Faculté des lettres.

Aucune inscription hors-délai ne sera prise en compte. Seuls les étudiants inscrits aux examens peuvent y participer. Cette inscription à l'examen de l'unité d'enseignement permet l'acquisition des crédits ECTS. Afin de vous inscrire dans les modules corrects, veuillez consulter [l'offre de cours](#) par voie d'études publiée sur notre page internet.

Délais d'inscription pour le semestre d'automne 2021

Inscription aux unités d'enseignement (cours, séminaire, cours-bloc, travaux écrits)	13.09.2021 – 15.10.2021
Annulation de l'inscription aux unités d'enseignement (uniquement pour les unités du SA21)	13.09.2021 – 12.11.2021
Inscription aux examens de la session de printemps 2021	13.09.2021 – 12.11.2021
Annulation des inscriptions aux examens	13.09.2021 – 17.01.2022

Examens

Les inscriptions aux examens peuvent être annulées jusqu'à 7 jours avant la session d'examen. Si l'étudiant-e ne se présente pas à l'examen ou qu'il/elle ne rend pas le travail écrit dans les délais, alors qu'il/elle est inscrit-e à l'examen, il/elle obtiendra un échec. L'étudiant-e qui n'est pas inscrit-e à l'examen ne pourra pas s'y présenter. L'étudiant-e a 2 tentatives pour réussir un examen ou un travail écrit lors des 4 sessions consécutives suivant directement la fin du semestre. Pour les détails, veuillez consulter les [différents règlements](#).

Délais pour les examens des unités rattachées au semestre d'automne 2021

Session d'hiver 2022 : Inscription à la session d'examen	13.09.2021-12.11.2021
Session d'hiver 2022: Annulation inscription aux examens	13.09.2021-17.01.2022
Session d'hiver 2022: 1 ^{ère} session d'examens	24.01.2022-18.02.2022
Session d'hiver 2022: remise des travaux écrits	31.01.2022
Session d'été 2022: Inscription à la session d'examen	14.02.2022-14.04.2022
Session d'été 2022: Annulation inscription aux examens	14.02.2022-30.05.2022
Session d'été 2022: 2 ^{ème} session d'examens	07.06.2022-01.07.2022
Session d'été 2022: remise des travaux écrits	15.07.2022
Session d'automne 2022 : dates inconnues pour l'instant	27.06.2022-29.07.2022
Session d'automne 2022 : dates inconnues pour l'instant	27.06.2022-16.08.2022
Session d'été 2022: 3 ^{ème} session d'examens	22.08.2022-16.09.2022
Session d'été 2022: remise des travaux écrits	15.10.2022

Examen de fin de première année

Les étudiants en branche principale Anthropologie sociale doivent avoir réussi les unités d'enseignement du Module « Bases en sciences sociales » avant le début du 5^{ème} semestre c'est-à-dire avant septembre 2023 pour les étudiant-e-s ayant débuté les études en septembre 2021.

Il est primordial de se concentrer sur les unités du module « Bases en sciences sociales » lors des 2 premiers semestres d'étude.

Pour les étudiants en branche principale, le cours Bibliothèque est obligatoire. Celui-ci est suivant dans le cadre du cours Introduction à l'anthropologie sociale.

Travaux écrits

Travaux de séminaire

Pour les travaux écrits et les Travaux de séminaire, quatre sessions d'examens, consécutives et suivant immédiatement l'unité d'enseignement concernée, sont organisées pour deux tentatives autorisées. Le délai de remise des travaux est fixé à 6 semaines après la fin du semestre. Veuillez consulter le « Guide pour la rédaction des travaux écrits » pour rendre vos travaux conformément aux directives.

Délais pour rendre les travaux de séminaire du semestre d'automne 2021

- 31.01.2022 (session d'hiver 2022)
- 15.07.2022 (session d'été 2022)
- 15.10.2022 (session d'automne 2022)
- 31.01.2023 (session d'hiver 23)

Travail de Bachelor

Le Travail de Bachelor donne lieu à 15 ECTS. Il est dirigé dans le cadre du colloque de Bachelor. Le sujet est choisi en accord avec l'enseignant-e. Des informations précises se trouvent dans le « Guide pour la rédaction des travaux écrits ».

Les délais pour les remises de travaux de Bachelor sont les suivants :

- 31.12.2021 pour la session d'hiver 2022
- 31.04.2022 pour la session d'été 2022
- 31.07.2022 pour la session d'automne 2022
- 31.12.2022 pour la session d'hiver 2023

Informations pour clore le programme d'étude

Vous trouverez les délais pour clore vos programmes d'études sur :

<https://www3.unifr.ch/lettres/fr/etudes/cours-et-examens/validation-des-programmes-etudes-et-fetes-depromotions/>

Au début de votre dernier semestre, veuillez en informer le secrétariat et les enseignants qui vous enseigneront vos dernières unités, afin que vous puissiez convenir d'une date pour rendre les travaux écrits et pour que le secrétariat puisse recevoir vos notes dans les délais pour clore votre programme d'étude. Lorsque le programme est clos, vous pouvez demander un extrait de vos notes au décanat.